LE CHANGEMENT PREND FORME

MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE | RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Musée canadien pour les droits de la personne
Canadian Museum for Human Rights

Canada

LE MUSÉE PREND FORME

Voyez l'édifice s'élever en temps réel grâce à la caméra du chantier : www.museepourlesdroitsdelapersonne.ca

De l'idée à la réalité, du terrain à la structure, de l'obscurité à la lumière

UN MONDE NOUVEAU, DÈS MAINTENANT!

Plus qu'un musée, le Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP) est une conversation à l'échelle nationale à laquelle se joignent des milliers de Canadiennes et de Canadiens d'un océan à l'autre. C'est aussi une relation nouvelle avec les peuples autochtones dans laquelle les Premières nations, les Métis et les Inuits du Canada sont non seulement des partenaires, mais contribuent à montrer la voie. C'est l'adoption des nouvelles technologies pour abattre les barrières qui nous séparent.

C'est une célébration des traditions qui montrent la voie vers un terrain d'entente.

Le MCDP symbolise ce que peuvent accomplir les gens qui unissent leurs efforts pour une cause extraordinaire. Il redéfinit ce que peut être un musée.

D'une simple idée est née une invitation à agir.

Le nouveau domicile des droits de la personne au Canada prend forme.

FRANÇAIS

ISSN 1925-7465

Rapport annuel (Musée canadien pour les droits de la personne. Imprimé)

Musée canadien pour les droits de la personne – Périodiques
Droits de l'homme – Musées – Canada – Périodiques
Musées – Canada – Périodiques
Musées – Manitoba – Winnipeg – Périodiques

Notre responsabilité environnementale

Nous nous efforçons de prendre des décisions responsables axées sur la durabilité afin de réduire au minimum notre empreinte écologique. Notre rapport annuel n'y fait pas exception. Le papier a été choisi en fonction de son impact sur l'environnement.

Afin de réduire le gaspillage, nous avons imprimé un nombre restreint d'exemplaires du présent document. Veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.museepourlesdroitsdelapersonne.ca pour consulter le rapport annuel en ligne.

CARACTÉRISTIQUES DU PAPIER

10 % de contenu PAC	Sans chlore élémentaire	Certification FSC

FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103113

Rapport annuel 2010-2011 du MCDP
© Musée canadien pour les droits de la personne

Photos : MCDP, Raymond Friesen, Brian Gould, Dan Harper, Andrew Sikorsky, Tripwire Media

Conception : Fusion Communications inc.

Impression : Kromar

Imprimé au Canada

30 juin 2011

Table DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Mot du Président du Conseil d'administration 06
Mot du Président-directeur général 07
Gouvernance de la société 08

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2010-2011 10

Contenu et programmation 12
Edifice permanent et bureaux provisoires 16
Gérance et administration des affaires 18

ÉTATS FINANCIERS

Commentaires et analyse de la direction 22
Responsabilité de la direction 26
Rapport de l'auditeur 27
États financiers 28
Notes complémentaires 32

Siège social provisoire du Musée canadien pour les droits de la personne :

269, rue Main, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 1B3
Tél. : 204-289-2000/1-877-877-6037
ATS : 204-984-5730

WWW.MUSEEPOURLESDROITSDELAPERSONNE.CA

Mot du Président du Conseil d'administration

UN PROVERBE AFRICAIN VEUT QU'IL FAILLE TOUT UN VILLAGE POUR ÉLEVER UN ENFANT. MAIS QUE FAUT-IL POUR QU'UN ENFANT GRANDISSE DANS LA DIGNITÉ, À L'ABRI DE L'INJUSTICE ET DE L'INIQUITÉ, POUR QUE TOUS LES HORIZONS S'OUVRENT À LUI ET QUE SES BESOINS FONDAMENTAUX SOIENT COMBLÉS?

Aujourd'hui, le Musée canadien pour les droits de la personne prend forme, non seulement en tant que merveille architecturale, mais aussi comme centre d'un nouveau dialogue inclusif où l'on répond aux questions délicates non seulement en paroles, mais aussi en actes.

Grâce au partenariat et à l'extraordinaire soutien de ceux qui partagent notre vision, notre « village » continue de grossir de jour en jour. Au nom du Conseil d'administration, je désire remercier chaleureusement nos partenaires au Canada et à l'étranger qui aident à concrétiser cette grande vision d'un musée national entièrement consacré à la cause des droits de la personne.

Nombre des mécènes et partenaires du Musée jouissent d'une grande renommée. En effet, l'an dernier seulement, nous avons eu l'immense privilège d'accueillir Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince Philippe, la gouverneure générale, le Premier ministre du Canada, le ministre du Patrimoine canadien, le Premier ministre du Manitoba et le maire de Winnipeg sur le chantier du Musée. Toutefois, les partenaires moins prestigieux sont tout aussi essentiels à notre succès, qu'il s'agisse des élèves du secondaire qui ont fait une campagne de financement au profit du Musée ou des citoyens qui apportent au Musée une contribution fort précieuse et éminemment personnelle en nous laissant consigner leurs expériences personnelles.

Le Conseil félicite les dirigeants locaux, dont les conseillers municipaux de Winnipeg, qui ont voté à l'unanimité cette année d'accorder un appui supplémentaire au Musée.

Le Conseil d'administration est heureux d'accueillir en son sein une nouvelle voix : M^me^ Lindy Ledohowski, nommée au Conseil par le ministre du Patrimoine canadien au mois de mars dernier, qui apporte une solide expérience en enseignement supérieur au Conseil d'administration.

Au cours de l'année devant nous, le Conseil d'administration du Musée continuera à collaborer étroitement avec le personnel dévoué du Musée, une équipe d'innovateurs et d'acteurs du changement remarquablement compétents. Nous continuerons à accroître l'efficience et à trouver des moyens de réduire les coûts. Nous concrétiserons l'engagement que nous avons pris de rendre des comptes à la population du Canada, tant sur le plan financier que social, en tenant notre première assemblée générale annuelle publique. Plus important encore, nous continuerons à inviter les Canadiennes et les Canadiens de tout le pays à nourrir un nouveau dialogue inclusif pendant que nous progressons vers la réalisation d'une destination à nulle autre pareille.

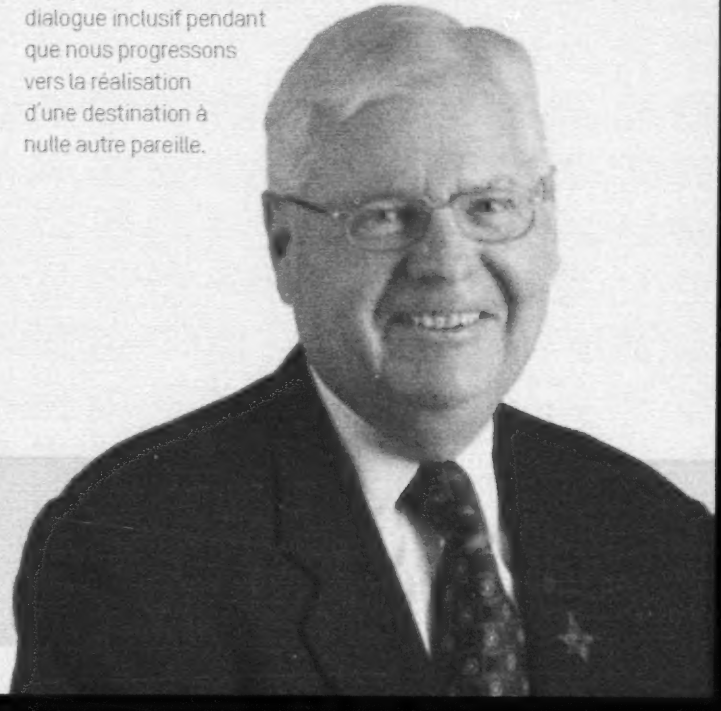

Le président du Conseil d'administration

A.C. Thorsteinson

Arni C. Thorsteinson

Mot du Président-directeur général

L'AN DERNIER, NOUS NOUS SOMMES LANCÉ UN DÉFI. NOUS NOUS SOMMES POSÉ UNE QUESTION TOUTE SIMPLE, MAIS ESSENTIELLE : COMMENT POURRIONS NOUS COMMENCER À CONCRÉTISER NOTRE PROMESSE DE FAIRE PROGRESSER LES DROITS DE LA PERSONNE DÈS MAINTENANT, SANS ATTENDRE L'OUVERTURE DE NOS PORTES?

Nous sommes allés de l'avant en renouvelant notre engagement non seulement de créer un lieu symbolique voué à la cause des droits de la personne, mais aussi d'introduire l'esprit de cet engagement dans chaque aspect de nos activités : planification interne, structure du milieu de travail, partenariats externes, marketing.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie renforcer nos relations avec les peuples autochtones du Canada, non seulement en paroles, mais aussi en actes, en invitant par exemple une conseillère autochtone accomplie à se joindre à nos cadres de direction pour contribuer à orienter notre planification. Cela signifie une indéfectible détermination à assurer l'accessibilité au Musée, afin que tout, depuis le contenu en ligne jusqu'aux visites sur le périmètre de notre chantier, soit accessible à tous. Cela signifie collaborer avec des conseillers jeunesse pour tâter le pouls de la prochaine génération de leaders des droits de la personne au Canada. Cela signifie poursuivre notre tournée nationale sans précédent visant à mobiliser la population afin d'entendre les Canadiennes et les Canadiens de chaque province et territoire pendant que nous poursuivons notre travail. Cela signifie créer un milieu de travail où le personnel organise des projections cinématographiques et participe à des défis « commerce équitable » et où chacun est invité à s'exprimer en toute liberté, dans la langue officielle de son choix.

Le présent rapport jette un coup d'œil rétrospectif sur une année de réalisations qui nous rapproche de notre but ultime : ouvrir les portes d'une destination phare où les visiteurs trouveront l'inspiration nécessaire pour changer le monde.

Notre équipe toujours plus nombreuse a fait d'immenses progrès. Des recherches minutieuses, les témoignages de la population et les conseils de spécialistes des droits de la personne ont donné lieu à des plans d'expositions qui changeront à jamais l'idée que se font les Canadiennes et les Canadiens d'un musée. Nous avons lancé une toute nouvelle stratégie qui exprime notre volonté de donner aux gens le pouvoir de changer les mentalités et d'agir. Nous avons entrepris d'étudier les moindres aspects du Musée, depuis les préférences des gens en matière d'achat de billets jusqu'aux nouveaux moyens de livrer du contenu numérique aux citoyens partout sur la planète, et nous avons mis en branle un projet fort inspirant axé sur des témoignages oraux obtenus directement auprès de ces Canadiennes et Canadiens hors du commun qui vont au front pour protéger et promouvoir les droits universels de la personne.

Je suis grandement reconnaissant à chacun des partenaires du Musée – gouvernements fédéral et provincial, administration municipale, éducateurs, dirigeants ethnoculturels, entreprises, organisations syndicales, défenseurs des droits, groupes communautaires et donateurs particuliers – qui se sont joints à nous pour prendre position en faveur des droits de la personne.

Je salue le Conseil d'administration du Musée, qui guide de manière avisée et avec dévouement la réalisation de ce projet sans précédent. Je remercie également et félicite les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne pour leur détermination à donner vie au Musée.

Le changement prend forme. J'invite toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à demeurer acteurs de ce changement.

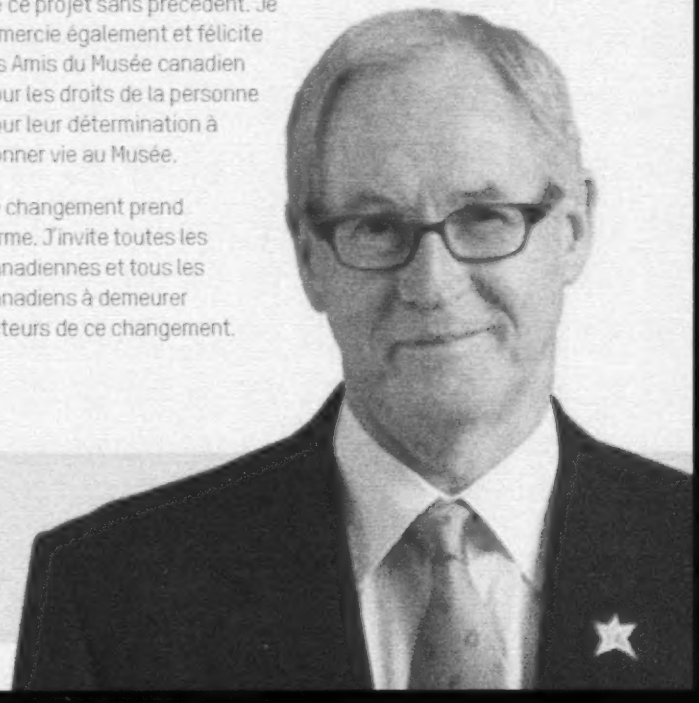

Le président-directeur général

Stuart A. Murray

Stuart A.Murray

Gouvernance de la société

CINQUIÈME MUSÉE NATIONAL DU CANADA, LE MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE EST EN CONSTRUCTION À WINNIPEG, AU MANITOBA. SOCIÉTÉ D'ÉTAT CONSTITUÉE EN VERTU DE LA *LOI SUR LES MUSÉES*, LE MUSÉE EST INDÉPENDANT DU GOUVERNEMENT DANS SON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN, SES ACTIVITÉS ET SA PROGRAMMATION. À TITRE DE SOCIÉTÉ D'ÉTAT ET DE MEMBRE DU PORTEFEUILLE DU PATRIMOINE CANADIEN, IL CONTRIBUE À LA RÉALISATION DES GRANDS OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU GOUVERNEMENT CANADIEN.

Le Musée est assujetti au régime de contrôle et de responsabilité établi en vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les administrateurs du Musée doivent aussi se conformer à une gamme de dispositions d'autres lois : *Loi fédérale sur la responsabilité; Loi sur l'accès à l'information; Loi sur la protection des renseignements personnels; Code criminel; Loi sur les langues officielles* et règlement afférent, et *Code canadien du travail*.

En vertu de *Loi sur les musées*, le MCDP est dirigé par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil. La Loi prévoit un Conseil d'administration pouvant compter jusqu'à onze membres. Indépendant de l'équipe de direction du Musée, le Conseil d'administration assure l'orientation stratégique et la supervision de la société d'État. Il relève du Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. Le ministre assure aussi la liaison entre le Musée et le Cabinet.

Les rôles et responsabilités du Conseil d'administration et de ses comités sont définis dans les statuts et règlements du Musée et dans les mandats, selon le cas. Un comité exécutif a été mis sur pied en 2008; cependant, comme tous les administrateurs s'investissent beaucoup dans le projet du Musée, le comité exécutif ne se réunit pas séparément, mais fonctionne plutôt à titre de comité plénier au sein du Conseil d'administration. En 2009, un comité de vérification a été mis sur pied pour aider le Conseil à remplir ses obligations de supervision envers l'État, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le comité de vérification supervise la direction et la tient responsable du respect des normes relatives à l'intégrité et au comportement, à la présentation de l'information financière, aux systèmes de contrôle internes et aux résultats de la Société.

La *Loi sur les musées* confère la responsabilité de la gestion quotidienne du Musée à son directeur, à titre de président-directeur général de la Société. L'équipe de direction gère les activités quotidiennes du Musée, et veille à sa viabilité et à la réalisation de ses objectifs.

Notre mandat

En vertu de la *Loi sur les musées*, notre mandat consiste à « étudier le thème des droits de la personne en mettant l'accent sur le Canada, mais sans s'y limiter, dans le but d'accroître la compréhension qu'a le public des droits de la personne, de promouvoir le respect d'autrui et de favoriser la réflexion et le dialogue ».

Notre vision

Définie dans le plan directeur 2010-2011 du MCDP, notre vision est la suivante : « Être un établissement canadien et international exceptionnel qui offre aux Canadiennes, aux Canadiens et aux visiteurs une compréhension de l'histoire des droits de la personne et de la lutte incessante menée partout dans le monde pour en assurer la défense, notamment le rôle important joué par le Canada à cet effet; favoriser le respect de la dignité et des droits de tous les citoyens; encourager l'apprentissage des droits de la personne, de même que le débat, le dialogue et les travaux d'enseignement supérieur dans ce domaine; célébrer les réussites exemplaires de l'esprit humain et servir de catalyseur à l'action individuelle tangible. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSIS (DE GAUCHE À DROITE) : PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : Stuart A. Murray, [illegible] ; VICE-PRÉSIDENT : Eric Hughes, [illegible] ; l'hon. Constance R. Glube, [illegible] ; Dre Lindy Ledohowski, [illegible] ; PRÉSIDENT : Ami C. Thorsteinson, [illegible]

DEBOUT (DE GAUCHE À DROITE) : Yves Laberge, [illegible] ; Ronald Corey, [illegible] ; PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION : Lisa Pankratz, [illegible]

ABSENTS : Gail Asper, [illegible] ; Bill Barkley, [illegible] ; sénateur Vim Kochhar, [illegible] ; Wilton Littlechild [illegible]

Nos valeurs

OBJECTIVITÉ : Les programmes et expositions du Musée reposeront sur des points de vue multiples et traiteront des questions de droits de la personne de façon proactive et équilibrée.

INNOVATION : Le Musée tirera parti des plus récentes technologies numériques et interactives afin d'offrir l'expérience la plus enrichissante possible à ses publics.

ACCESSIBILITÉ ET INCLUSIVITÉ : Le Musée sera un endroit accueillant dans les deux langues officielles pour les Canadiennes, les Canadiens et les visiteurs quel que soit leur âge, leur sexe, leur orientation, leur capacité, leur culture et leurs croyances.

COLLABORATION : Le Musée s'associera à des partenaires locaux, nationaux et internationaux afin de poursuivre sa mission.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET RESPONSABILITÉ SOCIALE : Le Musée se fera le porte-parole de la promotion des droits de la personne par l'entremise de sa programmation institutionnelle et de son implication dans la collectivité.

IMPUTABILITÉ ET TRANSPARENCE : Le Musée se dotera d'un régime de gouvernance, de gestion des affaires et de gestion financière de première classe, de manière à s'assurer la confiance du public.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : L'édifice du Musée sera construit de manière à se qualifier en vue de la certification LEED argent et les activités du Musée refléteront notre détermination à appliquer des pratiques de développement durable.

Orientation stratégique 2010-2011

AU MUSÉE, LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS ET LE DÉVELOPPEMENT DEMEURENT FONDÉS SUR LES GRANDS OBJECTIFS DÉFINIS EN 2008 DANS TROIS SECTEURS DE L'ARCHITECTURE D'ACTIVITÉS DE PROGRAMME (AAP). LES RÉALISATIONS DU MUSÉE DANS CHACUN DES DOMAINES PRIORITAIRES SONT PRÉSENTÉES DANS LES PAGES QUI SUIVENT.

CONTENU ET PROGRAMMATION

OBJECTIF : Grâce à des consultations et une participation continues, créer un contenu et une programmation objectifs, innovateurs et accessibles qui remettent en question la façon dont les gens pensent et se comportent relativement aux droits d'autrui.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Le Musée présente des expositions accessibles, invitantes et enrichissantes qui ouvrent sur diverses perspectives – dans les deux langues officielles – de manière à favoriser la réflexion et le dialogue, créer un environnement propice au changement et inciter les visiteurs à poser des actes pour promouvoir les droits de la personne.
- Le Musée élabore des programmes communautaires et des programmes d'éducation, de formation et d'apprentissage qui complètent et renforcent les expositions.
- Le Musée crée un cadre de travail favorisant des recherches et un enseignement supérieur solides.
- Le Musée adopte une démarche favorisant le rayonnement à l'échelle mondiale, la mobilisation, l'accessibilité et le service.

ÉDIFICE PERMANENT ET BUREAUX PROVISOIRES

OBJECTIF : Gérer tous les aspects du projet de construction de l'édifice de façon transparente et responsable, dans le respect des budgets, en assurant la gérance environnementale et en adoptant des pratiques efficaces de gestion de projet et de gestion des risques du début à la fin du projet.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Les décisions prises lors de la conception mènent à l'érection d'un édifice phare convenant au mandat et aux objectifs du Musée et qui demeure un lieu d'intérêt incontournable durant des générations.
- Le projet de construction de l'édifice est régi par un système de gestion de projet efficace doté d'une rigoureuse stratégie de gestion des risques liés au projet.
- Les communautés autochtones participent au projet aux moments opportuns durant le processus de conception et de construction.
- Les décisions concernant l'édifice (capitalisation et exploitation) sont judicieuses et fondées sur une analyse et des études appropriées; elles peuvent soutenir l'examen du public et assurer la viabilité opérationnelle du Musée.
- On dispose de bureaux provisoires et permanents appropriés.

GÉRANCE ET ADMINISTRATION DES AFFAIRES

OBJECTIF : Adopter des pratiques de gouvernance et d'administration avisées et efficientes permettant l'harmonisation des ressources avec les priorités et une reddition complète des comptes à tous les citoyens canadiens et canadiennes; recruter et retenir les ressources humaines nécessaires, tant pour le démarrage qu'à long terme.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Le Musée atteint ou surpasse les normes fixées par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et par le Conseil du Trésor en matière de gouvernance d'entreprise. Les ressources financières sont allouées de manière à permettre la réalisation des priorités de la Société.
- Le Musée nourrit de solides relations de travail avec tous les ordres de gouvernement et autres partenaires pour gagner le soutien de la communauté dans sa mission.
- Le Musée applique des politiques, procédures et systèmes qui favorisent la saine gestion et la reddition des comptes.
- Le Musée attire et recrute les talents et les compétences requis tant pour la période de démarrage qu'à long terme; il offre un milieu de travail équitable, dynamisant, sain et sécuritaire pour un personnel productif, doté de principes, viable, sachant s'adapter et représentant à la fois les deux langues officielles et la diversité inhérente à la société canadienne.
- Le Musée crée une capacité permanente à générer des fonds en provenance du secteur privé. Dès son inauguration, le Musée sera en mesure de générer des revenus.
- Le Musée se fait grandement connaître et gagne l'appui de la population grâce à des stratégies de marketing et de communication solides et efficaces et en offrant aux visiteurs une expérience concluante.

LA NAISSANCE D'UN SYMBOLE

Des ouvriers travaillent à la fondation de béton du Musée. Voici quelques chiffres qui donnent une idée de l'ampleur des travaux : si tout le béton utilisé avait été livré simultanément sur le chantier, il aurait fallu 2 125 bétonnières chargées à pleine capacité pour le livrer; l'ossature de l'édifice compte autant d'acier que 27 locomotives diesel électriques; les plans d'étage du Musée couvriraient 4 terrains de football.

Plan d'action pour un avenir meilleur

CONTENU ET PROGRAMMATION

NOUS AVONS PLACÉ LA BARRE HAUTE. TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS EST AXÉ SUR NOTRE ASPIRATION PROFONDE DE CONSTRUIRE UN MUSÉE OÙ LES GENS VIENNENT POUR CHANGER LE MONDE. EN CE QUI CONCERNE LE CONTENU ET LA PROGRAMMATION DU MUSÉE, NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS SONT DE PRÉSENTER DES EXPOSITIONS QUI POUSSENT À AGIR, D'OFFRIR DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS QUI VONT AU DELÀ DE L'APPRENTISSAGE POUR PROMOUVOIR LA RÉFLEXION ET LE DIALOGUE, DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR QUI OUVRENT L'ESPRIT À DE NOUVEAUX HORIZONS, ET ENFIN, DE NOURRIR UNE CONVERSATION À L'ÉCHELLE NATIONALE À LAQUELLE PARTICIPENT DES CANADIENNES ET DES CANADIENS DE TOUS HORIZONS.

DE LA RECHERCHE ET DES IDÉES
À DES EXPOSITIONS ÉDIFIANTES

Nous avons réalisé des progrès extraordinaires au cours de l'année 2010-2011 dans la préparation des expositions que les visiteurs pourront voir lorsque le Musée ouvrira ses portes.

Les spécialistes du Musée en matière des droits de la personne se sont efforcés de définir une nouvelle norme relative à la recherche préparatoire aux expositions en se concentrant non seulement sur les connaissances des érudits en matière de droits de la personne, mais en élargissant le processus de recherche aux dirigeants de la collectivité, aux activistes des droits de la personne, aux spécialistes indépendants et aux Canadiennes et Canadiens d'un océan à l'autre. Pourquoi? Pour favoriser une vaste conversation participative qui reflète l'engagement indéfectible du Musée à l'endroit de l'égalité et de l'inclusion et sa détermination à présenter des points de vue divergents.

Poursuivant la tournée nationale sans précédent entreprise l'année précédente dans le but de mobiliser la population et d'obtenir l'impression et les témoignages de 2 000 Canadiennes et Canadiens de 20 villes, les représentants du Musée ont continué en 2010-2011 à rencontrer des dirigeants des communautés ethnoculturelles, des défenseurs des droits de la personne et de simples citoyens. **Ils ont maintenant approché près de 3 000 Canadiennes et Canadiens** lors de consultations officielles, de tables rondes axées sur la conversation et de rencontres individuelles, et des centaines d'autres citoyens ont apporté des témoignages et impressions par l'entremise de l'outil « Faites part de votre expérience », mis en ligne l'an dernier.

Au cours du dernier exercice, des équipes multidisciplinaires – spécialistes internes des droits de la personne et concepteurs d'expositions – ont compilé une foule de recherches, de travaux d'érudits et de consultations auprès de la population et les ont traduits en plans d'expositions uniques. Les ouvriers suivront méticuleusement ces plans élaborés pour donner vie aux expositions inaugurales du Musée.

Ces nouveaux plans contiennent des modèles détaillés en trois dimensions qui indiquent à quel endroit du Musée chacune des expositions se tiendra et donnent des directives sur les matériaux à utiliser. Cette fondation essentielle en place, nous pouvons maintenant nous attaquer aux travaux d'érection, à la conception graphique, à la représentation visuelle de l'information et à la conception des médias et de la technologie que nous utiliserons, plantant le décor pour la construction des expositions et les travaux de charpenterie qui seront entrepris l'an prochain.

Les plans d'exposition détaillés du Musée expriment une observance stricte des pratiques exemplaires, depuis les consultations auprès du Grammy Museum de Los Angeles pour maximiser l'expérience sonore et audio jusqu'aux discussions avec le Newseum, de Washington, D.C., récompensé pour son excellence, pour rendre le contenu numérique non seulement invitant, mais participatif et interactif.

Tout au long du processus, nous avons tenu des réunions bimensuelles avec le maître d'œuvre de notre principale exposition, l'entreprise Ralph Appelbaum Associates, de renommée internationale, pour faire en sorte que l'expérience des visiteurs soit dans tous ses aspects non seulement captivante, mais aussi motivante, afin de pousser les visiteurs à l'action.

L'APPRENTISSAGE À LA BASE

Le Musée canadien pour les droits de la personne repose sur l'éducation en matière de droits de la personne, au propre comme au figuré. En effet, non seulement les salles de classes et espaces réservés à l'apprentissage seront-ils situés au rez-de-chaussée du Musée, ses « racines », mais le Musée continue aussi à nouer de solides partenariats avec certains des leaders les plus respectés au Manitoba et au Canada dans le domaine de l'éducation.

DE LA MAGNA CARTA AU MCDP

En juillet 2010, Sa Majesté la Reine Elizabeth II faisait don au Musée canadien pour les droits de la personne d'une pierre provenant de Runnymede, au Royaume-Uni, où a été signée la Magna Carta, considérée comme l'ancêtre des constitutions et chartes des droits d'aujourd'hui.

Les membres de l'équipe se rendent régulièrement dans les écoles de la province pour s'adresser aux élèves; les responsables ont consulté quatre groupes consultatifs composés d'enseignants de niveau secondaire et des années intermédiaires représentant des écoles francophones et anglophones. Nous avons initié des relations avec les représentants des écoles et des divisions scolaires et avec ceux des ministères provinciaux de l'Éducation de tout le pays pour leur demander de renforcer l'apprentissage des droits de la personne dans le programme d'études, et nous avons participé à des conférences marquantes préparées par l'Association des enseignants du Manitoba, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, les commissaires d'école du Manitoba et les principaux groupes provinciaux qui œuvrent à la promotion de la justice sociale.

Le Musée a forgé des partenariats de plus en plus forts avec les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba, dont le Global College de l'Université de Winnipeg et des spécialistes des droits humains de renom de l'Université du Manitoba et du Collège universitaire de Saint-Boniface, afin de dresser des programmes d'éducation sur les droits de la personne pour les étudiants universitaires et la population. Nous avons en outre créé un poste unique de directeur de l'apprentissage et de la programmation qui permettra de créer des alliances avec les enseignants, les écoles, les chercheurs et les universités pour poursuivre notre croissance.

UN LIEU OUVERT À TOUS

Au Musée canadien pour les droits de la personne, nous nous efforçons de définir une nouvelle norme en matière d'accessibilité. Nous créons de nouvelles façons d'incorporer un design inclusif dans tous les aspects des expositions, de la présentation du contenu et de l'édifice lui-même, pour faire en sorte que le Musée soit un lieu qui permette à toute personne qui y pénètre de participer pleinement aux activités, quelle que soit sa capacité. Pour donner un exemple, les innovations qui en sont encore aux étapes préliminaires comprennent des écrans tactiles qui seront tout aussi accessibles aux personnes qui ont une vision ou une ouïe réduite, qui ont des difficultés perceptivo-motrices ou qui utilisent un fauteuil roulant.

Nous avons aussi mis sur pied un groupe d'essai national, composé de Canadiennes et de Canadiens qui utilisent diverses technologies d'adaptation pour accéder à du contenu numérique. Tout le contenu numérique est dorénavant mis à l'essai auprès de ce groupe avant le lancement pour faire en sorte que le Musée continue à respecter les normes applicables en matière d'accessibilité, voire à aller au delà si possible.

TOUT VISITEUR EST UN ACTEUR DU CHANGEMENT

Une grande partie du contenu du Musée sera interactif et participatif, présentant des expositions comme un jeu éducatif, actuellement en cours d'élaboration, qui permettra aux visiteurs du Musée sur place à Winnipeg de jouer avec des participants partout dans le monde. Un volet en ligne accompagnant nombre des expositions, les « visiteurs » internationaux pourront participer au dialogue visant à changer le monde, peu importe dans quel pays ils se trouvent.

UNE NOUVELLE NORME EN MATIÈRE DE GESTION DES COLLECTIONS

La majorité des musées s'articulent autour d'une collection d'artéfacts; le Musée canadien pour les droits de la personne, quant à lui, s'articule autour d'une idée. En 2010-2011, le Musée est parvenu à un jalon important : la rédaction d'une politique de développement des collections qui reflète sa position unique de musée d'un genre nouveau – un établissement avant tout numérique, sans le support d'une collection patrimoniale sur laquelle s'établir.

La politique de développement des collections du Musée est le document qui guide l'acquisition et le soin de la riche gamme de documents qui formeront les collections officielles du Musée – les témoignages, mémoires, films, œuvres d'art, documents audio et artéfacts qui donneront vie à l'histoire dynamique des droits de la personne au Canada.

Le Musée cultive une vision ambitieuse pour ses collections : bâtir une mémoire collective de l'évolution de notre culture relative aux droits de la personne, tant au Canada qu'à l'étranger. C'est pour appuyer cette quête qu'a été élaborée la toute nouvelle politique, qui contient des éléments exclusifs comme le renvoi au savoir traditionnel et à la propriété intellectuelle et l'importance accordée aux témoignages oraux, aux mémoires et à la contribution des utilisateurs.

La politique de développement des collections servira de pilier à une collection sans précédent. Au moment où les institutions culturelles délaissent petit à petit les documents physiques au profit des documents numériques pour réunir leurs collections, ce document d'avant-garde ne sera pas utile uniquement au Musée canadien pour les droits de la personne, mais aussi aux institutions partenaires partout dans le monde.

PLUS QU'UN ÉDIFICE, UNE IMAGE DE MARQUE

Plus qu'un musée, le MCDP est une invitation à passer à l'action, un lieu où les gens viennent pour changer le monde. Sous cette promesse de marque se trouve une toute nouvelle architecture de marque qui confirmera la position du Musée en tant qu'épicentre canadien de l'avancement des droits de la personne, axé sur une cause et orienté vers l'action. Une identité visuelle complètement refondue qui reflète les buts ambitieux du Musée a été dévoilée sur le site Web du Musée et figure sur les documents de marketing de même que sur les vêtements et les articles-cadeaux portant le logo du Musée. La stratégie de marque du Musée ne propose pas seulement un nouveau visuel, mais décrit ce que nous sommes et invite les Canadiennes, les Canadiens et les visiteurs internationaux à se joindre à nous pour écrire un tout nouveau chapitre audacieux de l'histoire des droits de la personne au Canada.

UNE CONVERSATION EN LIGNE, UNE PRÉSENCE WEB REFONDUE

Le Musée est présent dans les médias sociaux, offrant du contenu sur Facebook, Twitter, Flickr et YouTube, en anglais et en français. La fréquentation de notre site Web s'est encore accrue, grâce notamment à sa refonte complète, nécessaire pour améliorer l'accessibilité et la convivialité.

ALLER DE L'AVANT

La mise sur pied des expositions, y compris appels d'offres, aménagement et production, sera au cœur de nos activités tout au long de l'exercice 2011-2012. Le Musée continuera à nouer des relations durables avec des partenaires estimés tout aussi déterminés que nous à faire progresser la cause des droits de la personne. Nous travaillons actuellement à dresser un protocole d'entente avec l'Office national du film, qui nous aidera à produire le contenu interactif et cinématographique, et on prévoit conclure au cours de la prochaine année des ententes avec l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne et la School of Disability Studies de l'Université Ryerson. Nous mettrons aussi sur pied un conseil d'intervention en matière de conception inclusive, dont le mandat sera de guider les responsables du Musée dans leurs efforts pour rendre les lieux accessibles au plus grand nombre possible. Le Musée poursuivra ses efforts pour mobiliser la population, continuera la rédaction d'un programme national d'éducation afin d'attirer des milliers d'étudiants au Musée tous les ans et ajoutera du contenu sur le Web et dans les médias sociaux afin de favoriser un vaste dialogue sur la question des droits de la personne et sur le Musée lui-même.

SUIVRE L'EXEMPLE DE GENS INSPIRANTS

Est-ce que le nom de Sheila Watt-Cloutier, Pumla Gobodo-Madikizela, Chris Morrissey, Grace Eiko Thomson et Art Miki vous dit quelque chose? Les champions des droits de la personne ne jouissent pas toujours d'une renommée internationale, c'est pourquoi un volet important du mandat du Musée consiste à faire connaître à nos visiteurs des défenseurs accomplis des droits de la personne du Canada et d'ailleurs. Au cours du dernier exercice, le Musée a lancé son projet « Champions », dans le cadre duquel des entrevues ont été menées avec 23 éminents défenseurs des droits de la personne. Le projet est un élément essentiel du programme de témoignages oraux du Musée, qui continue à prendre de l'ampleur et vise à donner vie à l'histoire des droits de la personne en constante évolution au Canada; il s'agit de faire en sorte que les témoignages de ces champions des droits de la personne soient préservés pour les générations futures.

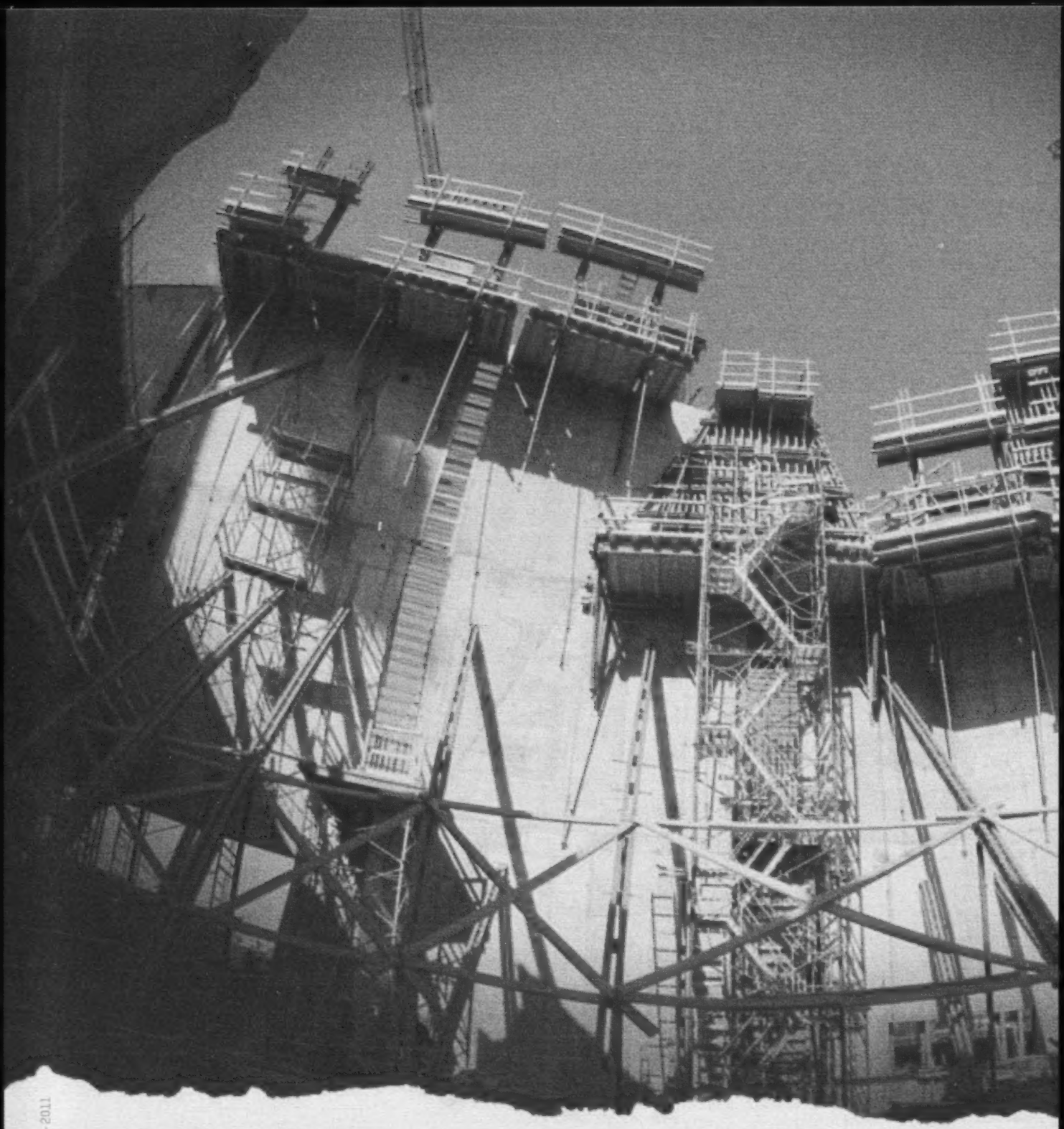

DES FONDATIONS DURABLES

Cela ne se voit pas encore, mais chaque détail de la construction du Musée reflète l'engagement que nous avons pris de préserver l'environnement. Les toilettes du Musée seront alimentées à cinquante pour cent par de l'eau de pluie collectée sur place. Le plan de situation du Musée inclut une architecture paysagère sans irrigation, une plomberie à faible débit dans tout l'édifice, des chaudières à haut rendement qui à la fois chauffent l'immeuble et en règlent le degré d'humidité, des agents de réfrigération sans CFC, et enfin, un programme complet de réutilisation et de recyclage sur place. Dans tous les aspects de la construction, nous gardons à l'esprit notre objectif d'obtenir la certification LEED argent.

Un nouveau domicile pour les droits de la personne

ÉDIFICE PERMANENT ET BUREAUX PROVISOIRES

LES PLUS GRANDS ARCHITECTES DU MONDE. UN ENGAGEMENT INDÉFECTIBLE À L'ENDROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE OÙ S'ÉLÈVE MAINTENANT LE MUSÉE. UN PHARE, UN ATTRAIT, UN SYMBOLE. LE PAYSAGE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE A ÉTÉ REMODELÉ.

REDESSINER L'HORIZON, REMODELER LE PAYSAGE

La construction de l'édifice a progressé de manière spectaculaire en 2010-2011. Malgré un hiver particulièrement rigoureux, les équipes d'ouvriers ont pu terminer la fondation et le noyau en béton, après avoir coulé quelque 35 000 tonnes de ciment. Cette fondation, érigée sur des caissons pour préserver le patrimoine culturel et archéologique du terrain, abritera la réception et la billetterie, l'aile éducative, un théâtre, une galerie destinée aux expositions temporaires, le magasin du Musée et un restaurant.

L'ossature d'acier extérieure et la façade en pierre de Tyndall ont aussi progressé et les travaux de briquetage ont commencé à l'intérieur. Les principaux équipements mécaniques ont été installés, les conduites électriques et mécaniques, notamment, de même que la ventilation, ayant beaucoup progressé.

Nous avons maintenant reçu des soumissions pour 95 pour cent de l'édifice et les coûts ont été confirmés par contrat.

NOS BUREAUX TEMPORAIRES

Les employés du Musée travaillent toujours dans des bureaux temporaires loués du gouvernement du Canada dans l'édifice Victory, au 269, rue Main, à Winnipeg. Nous continuons à adapter ces bureaux, qui surplombent le chantier du Musée, en fonction de notre effectif toujours croissant. Plus tard en 2011, certaines unités déménageront dans des bureaux voisins, en raison de la croissance du personnel du Musée.

PLEIN PARTENARIAT AVEC LES PEUPLES DES PREMIÈRES NATIONS, MÉTIS ET INUITS

Le Musée continue à tabler sur une base solide d'inclusion, de participation et de respect des communautés autochtones. Chaque pieu qui supporte le Musée repose sur un sac de guérisseur renfermant sauge, foin d'odeur, cèdre et tabac, 'en réparation du tort infligé à la Terre Mère.' Par respect pour le territoire du Traité n° 1 sur lequel est érigé le Musée, nous avons veillé, en 2010-2011, à renforcer nos relations avec les peuples autochtones locaux, de même qu'avec les peuples des Premières nations, les Inuits et les Métis de tout le Canada.

Notre équipe de direction compte maintenant une conseillère autochtone pour la guider dans tous les aspects de l'aménagement du Musée. L'avis des aînés a aussi été pris en compte dans les activités du MCDP, depuis la planification jusqu'à la construction. Le traitement des artéfacts trouvés durant les fouilles archéologiques, les éléments vivants placés dans le Musée, les modifications apportées à la structure du théâtre et la création d'une terrasse de purification découlent de ce partenariat et illustrent la détermination du MCDP à honorer le territoire et à le respecter. Nous avons créé un conseil des jeunes Autochtones pour faire en sorte que la prochaine génération de dirigeants autochtones puisse jouer un rôle de premier plan dans ce nouvel essor des droits de la personne.

Le Musée continue à miser sur sa relation avec la Commission de vérité et de réconciliation, déterminé à faire en sorte que l'ouverture de nos portes marque un tournant pour les Canadiennes et les Canadiens dans leur compréhension des pensionnats indiens et, plus important encore, dans leur compréhension du processus de réconciliation. **Le président-directeur général du Musée, M. Stuart Murray, a confirmé l'intention du MCDP d'établir un plein partenariat avec les communautés autochtones** du Canada lors d'un sommet organisé par la Commission de vérité et réconciliation à Vancouver au printemps 2011. Il a aussi posé un geste de réconciliation au nom du MCDP lors d'un événement organisé par la Commission à Winnipeg en juin 2010.

ALLER DE L'AVANT

La construction de la façade vitrée du Musée et de la structure secondaire en acier se poursuivra au cours du prochain exercice. L'érection de la structure d'acier destinée à soutenir la Tour de l'Espoir débutera en milieu d'exercice. Commencera aussi l'installation du basalte dans le Jardin de contemplation Stuart Clark et de l'albâtre sur les voies de circulation. Nous accepterons les soumissions pour les derniers éléments relatifs à la construction de l'édifice, notamment l'aménagement paysager et la finition des étages réservés aux bureaux. La planification de la durabilité se poursuit dans le but de répondre aux exigences de la certification LEED argent.

Un musée qui s'appuie sur un principe

GÉRANCE ET ADMINISTRATION DES AFFAIRES

DANS TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS, NOUS NOUS EFFORÇONS DE RESPECTER L'ESPRIT DE NOTRE MANDAT. QU'IL S'AGISSE DE NOTRE CULTURE D'ENTREPRISE OU DE NOS PARTENARIATS QUI NOUS PERMETTENT D'ÉCONOMISER DES SOMMES QUI PEUVENT ÊTRE RÉINVESTIES DANS LE MUSÉE, NOUS VOULONS FAIRE EN SORTE QUE TOUTES LES DÉCISIONS SOIENT PRISES APRÈS EXAMEN DE LA SITUATION À TRAVERS LA LUNETTE DES DROITS DE LA PERSONNE.

DES ESPRITS ÉCLAIRÉS POUR MONTRER LE CHEMIN

Les résultats de notre vaste tournée de mobilisation de la population nous aident à remplir notre mandat de créer une destination qui définit de nouvelles normes en matière d'inclusion et de diversité. En 2010-2011, le Président-directeur général du Musée a ajouté une carte-clé à nos atouts : une équipe de conseillers en droits de la personne pour mettre à profit les témoignages recueillis et guider les responsables du Musée dans leur travail. **Le nouveau conseil consultatif sur les droits de la personne du MCDP se compose de certains des spécialistes les plus respectés et les plus accomplis dans le domaine des droits de la personne;** leur rôle est de fournir une analyse critique et de formuler des remarques sur tous les aspects du contenu et des activités du Musée. Qu'il s'agisse d'examiner les plans du contenu du Musée ou ses stratégies de marketing, ces spécialistes de grande renommée aident à faire en sorte qu'au Musée, toutes les décisions soient prises après examen de la question sous tous les angles, à travers la lunette des droits de la personne.

UNE CONSCIENCE SOCIALE, UNE MISSION ÉCONOMIQUE

Le Musée a noué de nouveaux partenariats essentiels avec des acteurs de l'industrie comme Voyage Manitoba, Tourism Winnipeg et Economic Development Winnipeg, en organisant notamment avec eux un déjeuner pour plus de 1 360 délégués venus du monde entier à l'occasion de la plus prestigieuse conférence sur le tourisme au pays, Rendez-Vous Canada, qui s'est tenue à Winnipeg en mai 2010. Ce fut l'occasion de faire découvrir le Musée aux acteurs de l'industrie touristique de la scène nationale et internationale et de présenter le MCDP comme un attrait touristique incontournable au Canada. De plus, nous avons dressé un plan de marketing de destination exhaustif, incluant un relevé des marchés cibles, des publics par secteurs géographiques et des créneaux potentiels, de même qu'un scénario média global illustrant les possibilités de combinaisons d'activités qui mettraient à profit la présence du Musée à Winnipeg pour créer de nouvelles occasions d'affaires en tourisme.

AU SERVICE DES DROITS, DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

En vertu de son mandat, le MCDP doit offrir ses services dans les deux langues officielles du Canada, mais notre détermination à traiter les langues sur un pied d'égalité s'étend à tous les aspects de nos activités. Nous avons rédigé des politiques internes officielles pour assurer le plein respect du choix des employés et des bénévoles en matière de langue. Près de la moitié des employés du Musée sont bilingues et nous avons offert des cours de français internes de niveau débutant et intermédiaire, ce qui contribue à une culture interne où l'on traite avec le même respect les locuteurs du français et de l'anglais. Le Musée a en outre changé de nom en français cette année; le changement est subtil, mais important : *le Musée canadien des droits de la personne* a été rebaptisé *le Musée Canadien pour les droits de la personne*, pour mieux exprimer le rôle actif du Musée en tant que défenseur des droits de la personne.

CRÉER DES LIENS AVEC LES DÉCIDEURS DU CANADA

En 2010-2011, nous avons accueilli sur le chantier du Musée, le ministre du Patrimoine canadien, le Premier ministre du Manitoba, des membres du Parlement, des sénateurs, des membres de l'Assemblée législative du Manitoba, le maire de Winnipeg, les chefs autochtones et les conseillers municipaux de Winnipeg pour une visite des lieux et une présentation des progrès réalisés. Des représentants du Musée se sont rendus à Ottawa deux fois dans l'année pour rencontrer personnellement députés et sénateurs pour parler de la planification du Musée et de ses buts. En octobre 2010, le Président-directeur général du Musée a fait un exposé devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes à l'occasion d'un déjeuner sur la Colline du Parlement organisé par le sénateur Donald Plett.

UNE ÉQUIPE PLEINE DE RESSOURCES

La dotation en personnel s'est poursuivie selon les étapes prévues en 2010-2011 et, à la fin de l'exercice, notre effectif a atteint 50 employés à temps plein. Le Musée est heureux d'avoir accueilli de nouveaux talents dans toutes les unités, notamment du personnel

EXCURSIONS D'ÉTÉ

Les visites du périmètre du chantier de construction offertes l'été ont connu un immense succès. Les habitants de Winnipeg et du Manitoba et les visiteurs de l'extérieur étaient invités à participer à une visite gratuite qui permettait de voir de près les travaux de construction en cours. Ces visites seront offertes aussi en 2011-2012.

hautement compétent dans les secteurs de la recherche et des archives, des nouveaux médias, de la planification des expositions, des ressources humaines et des relations avec les Autochtones.

METTRE NOS RESSOURCES EN COMMUN, ÉLARGIR L'ACCÈS À LA RECHERCHE

Le Musée canadien pour les droits de la personne s'efforce de rendre l'apprentissage et l'enseignement supérieur aussi accessibles que possible. En 2010-2011, nous avons continué à appliquer nos plans pour abattre les barrières à l'information et améliorer l'accès à la recherche en signant un protocole d'entente avec Bibliothèque et Archives Canada. Grâce à ce partenariat unique, certaines des plus remarquables collections du Canada relatives aux droits de la personne seront mises à la disposition des étudiants et des spécialistes du monde entier; c'est sur ce partenariat que reposeront les accords qui seront conclus avec d'autres partenaires relativement à la mise en commun des travaux de recherche et de l'information.

ACCUEILLIR LA CRITIQUE, CORRIGER LES IDÉES FAUSSES

Le question des droits de la personne est un sujet profondément humain, très personnel et souvent émotif. En raison du caractère délicat de son thème, il est permis de croire que le Musée provoquera la polémique et qu'il fera souvent lui-même l'objet de critiques. Pour les responsables du Musée, cela est inhérent au mandat du MCDP et ils ont le devoir d'accepter les critiques avec respect et compréhension. Dans la même veine, les représentants du Musée ont aussi la responsabilité de corriger publiquement les idées fausses relatives à son mandat ou aux plans d'exposition, comme ils l'ont fait à plusieurs occasions en 2010-2011. Le Musée ira toujours

LE SAVIEZ-VOUS?

Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, est parrain honoraire du Musée canadien pour les droits de la personne. Son Excellence appuie le Musée dans son engagement de faire la promotion des droits de la personne et de les défendre au Canada et à l'étranger. Sa prédécesseure, la Très honorable Michaëlle Jean, était marraine honoraire du Musée.

de l'avant déterminé à assurer une représentation équitable et l'inclusion, et continuera à écouter tant les voix favorables que les voix dissidentes.

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RESPONSABILISATION

Le Musée canadien pour les droits de la personne est tenu de remplir son mandat dans la plus grande transparence et avec le plus grand souci de responsabilisation. Le Musée est assujetti à la législation canadienne en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) et les responsables respectent l'esprit et la lettre de cette législation. Nous travaillons à la rédaction d'un programme complet d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et avons dans l'intervalle établi des mesures provisoires pour gérer les demandes d'AIPRP.

DE SOLIDES PARTENARIATS POUR UNE VALEUR OPTIMALE

De nouveaux partenariats établis au cours de la dernière année avec des entreprises ont permis au Musée de réaliser de grandes économies tout en répondant aux besoins grandissants de la Société en matière d'infrastructure. Grâce à nos relations avec MTS Allstream, nous avons noué des partenariats avec Cisco Canada pour la conception et l'acquisition de notre réseau de TI, et avec Mitel pour la mise en œuvre d'un nouveau système téléphonique qui servira aux employés des bureaux temporaires et que l'on pourra faire migrer vers le Musée une fois la construction terminée.

UN EFFORT CONSTANT POUR LIMITER LES COÛTS

Malgré les réalités financières inhérentes au démarrage de toute entreprise d'envergure, le Musée a continué, en 2010-2011, à chercher des moyens de réduire les coûts au minimum et de maximiser sa valeur. Parmi les mesures de réduction des coûts que nous avons adoptées en 2010-2011, citons les réunions du Conseil d'administration tenues par téléconférence pour réduire les frais de déplacement et les réunions de coordination du projet d'exposition faites sur Skype.

NOURRIR DES VALEURS D'ÉQUITÉ

Les responsables du Musée ont terminé une étude de faisabilité approfondie sur la nourriture et les boissons qui contribuera à faire en sorte que le Musée puisse **offrir des services alimentaires fidèles aux valeurs environnementales, sociales, culturelles et économiques** qu'il prône. Ces mêmes principes de commerce équitable et de durabilité sous-tendent l'exploitation de notre division de vente au détail. Une étude réalisée en partenariat avec le programme de MBA de l'Université du Manitoba et menée à terme cette année nous aidera à définir diverses options concernant la billetterie qui tiennent compte de notre détermination à assurer la plus grande accessibilité possible. Nos vêtements et articles-cadeaux issus du commerce équitable sont mis en vente dans différents points de vente au détail.

ALLER DE L'AVANT

Le Conseil d'administration du Musée tiendra sa première assemblée publique annuelle à Winnipeg en décembre 2011 afin de faire le point sur l'état d'avancement des travaux. Au cours de la prochaine année, les postes clés seront pourvus et nous entreprendrons les négociations en vue de la signature de la première entente collective pour le personnel non-cadre. Nous mettrons en place un système d'établissement de rapports à l'échelle de la Société pour pouvoir faire un suivi financier serré et bien communiquer l'information financière, ce qui facilitera le dépôt des états financiers trimestriels qui commencera cette année. Nous procéderons également à la conception du centre informatique du Musée et à son acquisition.

En 2011-2012, le Musée renforcera sa présence auprès de détaillants choisis, terminera une étude pour relever les possibilités concernant les réservations, les événements et les locations, et forgera de nouveaux partenariats pour faire sa promotion partout dans le monde, notamment dans des créneaux en croissance comme le tourisme LGBT (gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres) et le tourisme humanitaire. Nous élaborerons des plans stratégiques relatifs aux services aux visiteurs afin que leur expérience soit à la hauteur de la promesse de marque du Musée, et nous dresserons des stratégies supplémentaires pour optimiser les occasions de générer des revenus afin d'augmenter le financement des activités.

Grâce aux efforts déployés par les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne, des activités de financement auront lieu tout au long de l'année pour apporter des fonds au programme d'immobilisation et à la programmation étudiante. Nous entreprendrons en outre au cours de la prochaine année la rédaction du plan et de la vision qui présideront à la cérémonie d'ouverture du Musée.

LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE COMMENCE CHEZ SOI

Notre engagement à faire progresser les droits de la personne s'applique aux partenaires du Musée et à ses employés. Aujourd'hui, le MCDP s'enorgueillit d'une culture d'entreprise dynamique, avec la présentation de documentaires sur les droits de la personne, un club de lecture sur les droits de la personne, des sorties à caractère social lors d'événements axés sur les droits de la personne, des initiatives de transport actif et la participation au défi annuel « commerce équitable ». Le personnel du Musée est membre de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et y délègue des représentants élus.

Commentaires et analyse de la direction

LE MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE (MCDP) A ÉTÉ CONSTITUÉ EN TANT QUE SOCIÉTÉ LE 10 AOÛT 2008 ET A ÉTÉ LA PREMIÈRE INSTITUTION CULTURELLE NATIONALE À ÊTRE CRÉÉE DEPUIS UNE GÉNÉRATION. LE MUSÉE SOUHAITE HABILITER LES GENS À MODIFIER LEUR PENSÉE ET LEURS ACTIONS AFIN DE PROMOUVOIR LA CAUSE DES DROITS DE LA PERSONNE, TANT AU CANADA QUE DANS LE MONDE ENTIER. LA SOCIÉTÉ S'EST ENGAGÉE À ÉLABORER DES ASSISES SOLIDES SUR LE PLAN FINANCIER ET OPÉRATIONNEL AFIN D'APPUYER CE TRAVAIL ESSENTIEL. DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SA MISSION, LA SOCIÉTÉ PRÉVOIT VISER À L'EXCELLENCE, ADOPTER DES PRATIQUES EXEMPLAIRES ET RENDRE DES COMPTES COMPLETS AU PARLEMENT ET À LA POPULATION CANADIENNE.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

En 2008, le Conseil d'administration de la Société a mis au point une orientation stratégique afin de guider l'organisation au cours de ses premières années d'exploitation jusqu'à l'ouverture. Cette orientation stratégique comprend trois priorités clés :

- Élaborer les expositions, leur contenu et la programmation;
- Édifier un musée de classe mondiale d'une façon prudente sur le plan financier, transparente et responsable;
- Créer une organisation utilisant des pratiques de gouvernance et de gérance saines et efficientes.

Chaque année, un plan détaillé des buts et objectifs est établi pour chacun des domaines prioritaires. En 2010-2011, le deuxième exercice complet d'exploitation du Musée, la Société a accompli d'importants progrès en vue de l'ouverture du Musée.

Notre plus haute priorité demeure toujours l'obtention de toutes les sommes requises pour compléter le projet de construction. Le financement de ce projet est tributaire de la campagne de financement et du recouvrement des promesses d'apports que les Amis du Musée ont effectués de façon soutenue. Ces derniers ont connu un franc succès avec la campagne de financement et leur taux de recouvrement est exemplaire. Le Conseil de direction du Musée et les Amis du Musée continuent de travailler en étroite collaboration pour déterminer des sources de financement afin d'obtenir les fonds nécessaires dans le but d'achever le projet.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs facteurs internes ou externes influent sur la capacité de la Société à construire ses installations en respectant son budget, à recruter et conserver un effectif compétent et professionnel, à y attirer les visiteurs une fois que le Musée aura ouvert ses portes et à financer ses activités courantes. Le Plan d'entreprise quinquennal du Musée est conçu pour assurer son succès continu à la lumière des facteurs suivants, qui définissent son environnement :

FORCES ET POSSIBILITÉS

- Appui gouvernemental à tous les niveaux;
- Appui du public;
- Financement par les Amis du Musée;
- Apport externe considérable;
- Emplacement central à la Fourche de Winnipeg, lieu de rencontre historique et principale attraction touristique de la ville;
- Possibilité de bien faire les choses à l'aide d'un modèle innovateur de mobilisation;
- Construction de l'édifice : 95 % octroyée, 50 % complétée.

RISQUES ET DÉFI

- Incertitude économique;
- Construction complexe des immobilisations pour laquelle une stratégie détaillée de gestion du risque a été préparée;
- Incertitude financière relative à l'exploitation courante (p. ex., obligations en vertu de la Loi sur les paiements en remplacement d'impôts, inflation et production de revenus);
- Gestions des fonds pour les immobilisations;
- Sujet controversé;
- Attentes élevées des supporteurs du Musée.

BUDGET D'EXPLOITATION : SURVOL

En faisant du Musée Canadien pour les droits de la personne une institution culturelle nationale et une société d'État fédérale, le gouvernement du Canada a convenu de lui fournir jusqu'à 21,7 millions de dollars à titre de budget d'exploitation annuel.

Le démarrage d'une institution culturelle nationale présente des défis importants inhérents. La dernière institution de ce genre qui a été créée était le Centre national des Arts, qui a vu le jour il y a plus de 40 ans, et dont l'objectif et la mission étaient de toute autre nature que ceux du MCDP. Ainsi, il n'existe pas vraiment de précédents pour la mise sur pied du Musée. La situation du MCDP est également unique car, lors de sa création, il était le premier musée national à être construit à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

L'évaluation des besoins prévus aux fins de l'exploitation précédant et suivant son ouverture se poursuit toujours. À mesure que se fait l'élaboration de la structure organisationnelle, de la structure des technologies de l'information, des expositions et leur contenu, de la programmation, des archives de la bibliothèque et du site Web du Musée, les estimations et le calendrier des travaux sont préparés avec plus de précision.

Pour 2010-2011, le deuxième exercice complet d'exploitation, le Musée avait prévu avoir besoin de 15,9 millions de dollars à titre de fonds d'exploitation parce qu'il a accéléré ses activités en vue de l'ouverture.

BUDGET D'EXPLOITATION : RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

En 2010-2011, le Musée a poursuivi ses activités en respectant son budget d'exploitation de 15,9 millions de dollars. Les charges d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars se sont élevées à 10,3 millions de dollars. Des dépenses supplémentaires de 2,3 millions de dollars, notamment pour la structure des technologies de l'information, ont été engagées et reportées au bilan en vertu de la méthode d'inscription à l'actif du Musée. Les résultats d'exploitation nets de l'exercice terminé le 31 mars 2011 ont donné un excédent d'exploitation de 3,4 millions de dollars. Les fonds ont été alloués et seront dépensés lors de la fin des projects reliés.

Le développement des médias et de la technologie pour les expositions et les achats de logiciels pour les finances, la bibliothèque et les archives avaient été prévus au budget de 2010-2011. Ces projets, se chiffrant à 3,1 millions de dollars, ont été amorcés dans le cadre d'un processus de demande de soumissions qui est bien avancé, mais n'ont pu être complétés avant la fin de l'exercice. Leur achèvement est prévu en 2011-2012, en utilisant l'excédent de 2010-2011.

Les salaires et avantages des employés ont été inférieurs à ceux prévus parce que des postes ont été comblés plus tard que prévu. Les charges liées à la mobilisation du public et aux frais de déplacement ont été réduites et inférieures aux montants prévus afin de se conformer à la directive gouvernementale de réduire les frais de déplacement. L'utilisation accrue des médias sociaux et des réunions de comités locaux a contribué à réduire les frais de la deuxième phase du processus du Musée pour la mobilisation du public.

Beaucoup de temps a été consacré en 2010-2011 à la recherche et à la conception de l'architecture des technologies de l'information dont a besoin le Musée. Le MCDP est une nouvelle sorte de musée, soit un musée d'« idées » et de « dialogues » qui s'appuie fortement sur la technologie pour présenter des histoires, des vidéos et des « artéfacts » numériques qui mobiliseront les visiteurs à la fois sur place et ceux du monde entier. Les exigences particulières du Musée en matière de TI ont exigé un investissement plus substantiel que celui prévu dans les premières estimations. En 2010-2011, le Musée a investi dans le matériel de réseau – le premier de la structure requise en matière de technologies de l'information. D'autres dépenses sont prévues dans les années à venir pour des serveurs et le stockage des données.

BUDGET D'EXPLOITATION : APERÇU

Pour l'exercice 2011-2012, le Musée est limité à 21,7 millions de dollars et prévoit avoir besoin de cette somme.

Il y a encore beaucoup de travail à accomplir. Comme prévu, le Musée prévoit embaucher encore 35 employés à temps plein en 2011-2012 afin de poursuivre la conception des expositions, de la programmation, du site Web et des médias sociaux. Le Musée continuera à consulter et à impliquer les Canadiens dans l'élaboration du contenu au cours du prochain exercice. La recherche d'éléments d'expositions et l'enregistrement d'histoires orales se poursuivront. Des services professionnels seront aussi requis pour accroître le personnel de soutien dans des domaines où les délais de temps sont serrés ou qui exigent une expertise spécialisée.

En 2011-2012, le Musée présentera ses budgets pour les cinq prochains exercices, y compris ceux qui suivent immédiatement son ouverture. Bien que la Société ait besoin de plus que les 21,7 millions de dollars versés par le gouvernement du Canada après son ouverture, elle tirera des revenus au moyen de dons, de droits d'entrée, de cotisations de membres, des expositions temporaires de la programmation, de la location des installations et d'évènements. Le Musée demandera au gouvernement d'approuver une augmentation des fonds d'exploitation déjà engagés afin d'obtenir une somme suffisante pour défrayer les paiements versés en remplacement d'impôts exigés et pour répondre aux pressions permanentes de l'inflation sur l'exploitation, la maintenance et la réparation des immobilisations.

PROJET DE CONSTRUCTION : APERÇU

Le Musée canadien pour les droits de la personne sera un musée de calibre mondial, original et d'une conception architecturale exceptionnelle, et entièrement consacré aux droits de la personne. Il sera édifié à la Fourche, à Winnipeg, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine.

Le Conseil d'administration assume pleinement l'entière responsabilité de superviser tous les aspects du projet de construction, y compris l'élaboration du calendrier des travaux et la gestion des risques. Il assume la responsabilité ultime quant à l'approbation des budgets, aux devis de construction et à leur réalisation, dans le respect du budget.

Considérant l'importance capitale d'établir clairement la responsabilité du Conseil d'administration quant à la gestion globale et à la supervision du projet de construction, aucune responsabilité afférente au projet n'a été déléguée à un sous-comité, le tout demeurant en bloc de la responsabilité de tout le Conseil d'administration.

PROJET DE CONSTRUCTION : BUDGET

Le projet de construction tient compte du fait que pour la première fois au Canada, un musée national est construit grâce à des apports des instances fédérales, provinciales et municipales, en plus d'apports importants du secteur privé.

Les apports de la province du Manitoba (38,8 millions de dollars) et de la ville de Winnipeg (16 millions de dollars) ont été reçus, ainsi que les trois premiers versements du secteur privé en provenance des Amis du Musée (67,2 millions de dollars). Ces montants ainsi que les revenus de placement sont comptabilisés comme « autres éléments du résultat étendu » jusqu'à ce qu'ils servent à l'achat d'actifs en construction et qu'ils soient ensuite virés au financement reporté lié aux immobilisations corporelles.

En outre, les terrains donnés par la ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation ont une valeur de marché estimée à 4,9 millions de dollars selon une évaluation indépendante. Cette valeur a été comptabilisée dans les « autres éléments du résultat étendu » en 2009-2010.

Le gouvernement du Canada a versé 30 millions de dollars en financement pour ce projet par l'entremise de Diversification de l'économie de l'Ouest. Les trois premiers millions ont été versés aux Amis du Musée canadien pours les droits de la personne afin de procéder à une étude de faisabilité et pour les autres coûts de démarrage. Le solde de 27 millions de dollars est réservé aux coûts des immobilisations et a été transféré au Musée.

La somme restante de 70 millions de dollars de fonds en provenance du gouvernement fédéral a été répartie sur trois exercices : 20 millions ont été reçus en 2009-2010, 40 millions l'ont été en 2010-2011, et 10 millions sont prévus en 2011-2012.

Un défi de taille au cours de la première année du Musée a été l'augmentation requise de fonds pour les dépenses en capital. Cette augmentation a découlé d'un meilleur établissement des coûts grâce au processus de conception des devis, de l'inflation de la construction au Manitoba depuis l'annonce du projet, évalué à 265 millions de dollars en 2006, et du fait que l'édifice a été redessiné afin de respecter la norme environnementale LEED argent. Le Musée a effectué une étude approfondie d'ingénierie de la valeur du projet afin de confirmer le budget final de 310 million de dollars, projet qui comprend l'édifice et les expositions initiales.

À la fin de 2010-2011, le Musée a dépensé 143,3 millions de dollars en coûts des immobilisations pour l'édifice ainsi que la conception et la construction des expositions.

Au 31 mars 2011, le Musée détenait 83,3 millions de dollars en trésorerie affectée, équivalents de trésorerie et placements pour le projet d'investissement. En 2011-2012, environ 20 millions de dollars en fonds pour les dépenses de capital seront reçus des Amis du Musée et 10 millions de dollars proviendront du gouvernement fédéral.

Au 31 mars 2011, la construction de l'édifice était complétée à 50 p. cent et 95 p. cent des coûts de construction avaient fait l'objet de demandes de soumissions et sont confirmés.

En 2011-2012, le reste des 5 p. cent des coûts de construction feront l'objet d'une demande de soumissions et les budgets pour l'aménagement, la fabrication et l'installation des expositions seront

complétés. Le total des coûts du projet et les fonds disponibles sont continuellement examinés avant que ne soit pris tout engagement pour des contrats supplémentaires pour les expositions.

Le Musée a élaboré une stratégie d'atténuation des risques en 2010-2011. Une avancée importante ayant trait à l'atténuation des risques comprend un engagement supplémentaire de l'ordre de 3,6 millions de dollars de la ville de Winnipeg, ainsi qu'un soutien supplémentaire des Amis du Musée canadien pours les droits de la personne au-delà de l'engagement initial de 105 millions de dollars en guise de capital. Des efforts se poursuivent pour confirmer d'autres sources de financement de manière à s'assurer que les besoins de trésorerie pour les immobilisations soient satisfaits.

PROJET DE CONSTRUCTION : GESTION DU RISQUE

Un projet d'investissement complexe et à grande échelle comporte une vaste gamme de risques qu'il faut gérer rigoureusement, y compris le risque de délai et de dépassement de coûts. Le Musée a déterminé les principaux risques éventuels susceptibles d'affecter le projet et établi des stratégies permettant d'y faire face, y compris des plans visant notamment à réagir aux exigences de capital et à atténuer les risques découlant de retards dans l'échéancier, à maîtriser la complexité architecturale de l'édifice et à contrecarrer les effets de l'inflation.

Le concept architectural du Musée est extrêmement complexe. Une équipe de projet, comprenant le MCDP, les architectes concepteur et exécutant, les experts-conseils et le gérant de construction, a été constituée afin de réduire les risques découlant de coûteux changements aux devis ou d'ajouts ou de retraits à l'ouvrage en cours de construction. Un processus d'approvisionnement intégrant une aide à la conception fait en sorte que, contrairement au processus d'appel d'offres habituel, les sous-traitants sont appelés à contribuer à l'élaboration du concept dès l'étape de préparation des plans et devis du projet, injectant une précieuse expertise dans la conception des plans, la planification des travaux, l'échéancier, la détermination des budgets (incluant l'identification de mesures de réduction de coûts) et les appels d'offres. Il s'agit donc d'un travail d'équipe entièrement centré sur la réalisation du projet. Cette approche a été utilisée avec succès pour les travaux de structure, de mécanique et d'électricité, ainsi que par le fournisseur de la surface extérieure vitrée.

L'échéancier de construction exige aussi de porter une attention minutieuse aux échéanciers. Tout retard dans l'exécution d'une des étapes clés repoussera la date d'achèvement. Aussi, l'équipe de projet révise constamment les plans et l'échéancier du projet afin de faire face à tout problème lié aux plans ou au budget durant la période de construction.

Rendu à cette étape de la construction, avec 95 p. cent des coûts qui ont fait l'objet de soumissions et sont engagés, le risque le plus important qui reste a trait aux ordres de modification causés par des conditions inconnues rencontrées durant la construction. Le recours à une approche d'équipe et le processus d'approvisionnement intégrant une aide à la conception, qui intègre les gens du métier dès le début de la conception et de la construction, sont sensés atténuer grandement ce risque.

Dans tous ces cas, le Musée a élaboré une stratégie d'atténuation des risques et les membres du Conseil d'administration et les dirigeants du MCDP ont pris des mesures visant à :

- Déterminer toutes les activités pouvant être effectuées d'avance et permettant d'atténuer ou d'éliminer des risques;
- Continuer à surveiller et dépister tous les risques identifiables;
- Élaborer des plans d'urgence permettant de faire face aux risques les plus importants;
- Documenter et communiquer à l'équipe de projet, aux parties intéressées et aux décideurs tous les risques inhérents au projet.

La stratégie d'atténuation des risques a permis au projet d'avancer avec succès jusqu'à ce jour.

Veuillez noter que le nom d'opérations du Musée est maintenant le « Musée canadien pour les droits de la personne »; cependant son nom légal demeure le « Musée canadien des droits de la personne ».

Responsabilité de la direction

en matière d'états financiers

La direction a dressé les états financiers contenus dans le présent rapport annuel selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et elle est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données figurant dans ces états financiers. Ces états financiers comprennent des montants qui ont été nécessairement déterminés à partir des estimations et du jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés tout au long du rapport annuel sont conformes aux états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction tient des livres de comptes et des registres et met en place des mécanismes de contrôle des finances et de la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner l'assurance raisonnable que l'information financière livrée est pertinente et fiable; que l'actif est adéquatement protégé et contrôlé; et enfin, que les transactions sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et au règlement afférent, à la *Loi sur les musées* et aux statuts et règlements de la Société.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et de contrôle interne. Il le fait par l'entremise du Comité de vérification, formé de quatre administrateurs de la Société.

Le Comité de vérification rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner la façon dont la direction s'est acquittée de ses responsabilités relatives aux états financiers ainsi que pour parler de l'audit, des mécanismes de contrôle interne et autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification a étudié les états financiers en compagnie de l'auditeur externe et les a approuvés.

L'auditeur externe indépendant de la Société, le vérificateur général du Canada, examine les états financiers et en fait état au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, responsable du Musée canadien pour les droits de la personne devant le Parlement.

Le président-directeur général

Stuart A. Murray

Le 22 juin, 2011

La chef des opérations financières

Susanne Robertson, C.A.

Rapport de l'auditeur

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée canadien des droits de la personne, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats et du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée canadien des droits de la personne au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, je déclare qu'à mon avis les principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Musée canadien des droits de la personne dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur les musées et aux règlements administratifs du Musée canadien des droits de la personne.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

John Rossetti

John Rossetti, CA
vérificateur général adjoint

Le 22 juin 2011
Ottawa, Canada

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

Bilan

(en milliers de dollars)

31 mars,	2011	2010
Actifs		
À court terme		
Trésorerie	4 356 $	737 $
Créances *(note 4)*	1 496	522
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	231	143
Tranche à court terme du compte de dépôt des retenues *(note 6)*	4 114	1 155
	10 197	2 557
Trésorerie affectée, équivalents de trésorerie et placements *(note 5)*	83 280	87 979
Compte de dépôt des retenues *(note 6)*	2 305	1 949
Immobilisations corporelles *(note 7)*	7 544	5 512
Actifs en construction *(note 8)*	143 318	71 558
Total de l'actif	**246 644 $**	**169 555 $**
Passif et capitaux propres		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer *(note 9)*	10 616 $	5 571 $
Tranche à court terme des retenues à payer *(note 6)*	4 114	1 155
	14 730	6 726
Financement reporté lié aux immobilisations corporelles *(note 11)*	172 973	86 673
Retenues à payer *(note 6)*	2 305	1 949
Crédits parlementaires reportés	2 565	532
	177 843	89 154
Capitaux propres		
Bénéfices non répartis	3 482	105
Cumul des autres éléments du résultat étendu	50 589	73 570
	54 071	73 675
Total du passif et des capitaux propres	**246 644 $**	**169 555 $**

Engagements et éventualités (notes 16 et 17)
Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Le président

Arni C. Thorsteinson

La présidente, comité de vérification

Lisa Pankratz

22 juin, 2011

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2011	2010
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	105 $	82 $
Résultats d'exploitation nets	3 377	23
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	3 482	105
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	73 570	77 321
Autres éléments du résultat étendu	(22 981)	(3 751)
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice	50 589	73 570
Capitaux propres à la fin de l'exercice	**54 071 $**	**73 675 $**

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du résultat étendu

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2011	2010
Charges *(tableau 1)*		
Contenu et programmation	3 853 $	3 178 $
Edifice permenant et bureaux provisoires	1 218	901
Gérance et administration des affaires	5 209	3 959
Total des charges	10 280 $	8 038 $
Résultats d'exploitation nets avant financement public	(10 280)	(8 038)
Financement public		
Crédits parlementaires *(note 12)*	13 621	8 040
Produits divers	36	21
Résultats d'exploitation nets	3 377 $	23 $
Autres éléments du résultat étendu		
Apports affectés reçus de non-propriétaires	22 158 $	29 850 $
Apports affectés virés au poste de financement reporté lié aux immobilisations corporelles	(45 668)	(34 032)
Bénéfices sur le solde des apports affectés	529	382
Aide de l'État constatée	-	49
Autres éléments du résultat étendu	(22 981)	(3 751)
Résultat étendu	**(19 604) $**	**(3 728) $**

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2011	2010
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds (crédits parlementaires)	13 129 $	7 786 $
Rentrées de fonds (produits divers)	36	21
Sorties de fonds (employés et fournisseurs)	(9 945)	(7 890)
	3 220	(83)
Activités d'investissement		
Investissement dans le projet de construction	(66 915)	(52 311)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 302)	(567)
Acquisition nette de placements	(8 179)	(33 742)
	(77 396)	(86 620)
Activités de financement		
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	2 302	595
Autre financement du gouvernement du Canada pour le projet de construction et produit de placement connexe	40 158	20 278
Financement provenant de non-propriétaires pour le projet de construction et produit de placement connexe	21 929	102 180
	64 389	123 053
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(9 787)	36 350
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		
Trésorerie pour l'exploitation	737	820
Encaisse affectée et équivalents de trésorerie	44 489	8 056
	45 226	8 876
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		
Trésorerie pour l'exploitation	4 356	737
Encaisse affectée et équivalents de trésorerie	31 083	44 489
	35 439 $	**45 226 $**

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2011
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. POUVOIR, MISSION ET EXPLOITATION :

Le Musée Canadien des droits de la personne (la « Société ») a été constitué en vertu d'un amendement de la *Loi sur les musées*, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices en vertu des provisions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Musée Canadien des droits de la personne, présentement en construction à Winnipeg, au Manitoba, a été le premier musée national situé hors de la région de la capitale nationale au moment de sa création et le premier à être constitué à l'aide de financement en provenance d'autres paliers de gouvernement que le gouvernement du Canada. La province du Manitoba, la ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (les « Amis du Musée »), qui représentent les donateurs du secteur privé, ont aussi financé le projet. Une Entente définitive qui stipule les modalités de l'implication des diverses parties, notamment le transfert des terrains, a été signée par toutes les parties le 1er février 2008.

Le Musée Canadien des droits de la personne rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

Les activités de la Société se divisent en trois secteurs se renforçant mutuellement et travaillant de concert de manière à respecter tous les aspects de sa mission. Ces activités peuvent être décrites de la façon suivante :

Contenu et programmation du Musée

Le contenu et la programmation du Musée sont objectifs, novateurs et accessibles. Ils défient la manière dont les gens pensent et réagissent envers les droits d'autrui, et ceci se conçoit par le truchement d'une consultation et d'une mobilisation constantes.

Édifice permenant et bureaux provisoires

Édifier un musée de classe mondiale, original et d'une architecture exceptionnelle – consacré aux droits de la personne. Faire en sorte que tous les aspects du projet de construction de l'édifice soient gérés de façon avisée, transparente et responsable et que le projet soit réalisé à l'intérieur du budget prévu, en recourant aux pratiques en matière de gestion des risques. D'ici l'ouverture du musée, de mettre en œuvre les mécanismes appropriés pour assurer une exploitation et une maintenance efficaces et efficientes de l'édifice, ainsi que, de façon permanente, sa sécurité, son accessibilité et sa durabilité.

Gérance et administration des affaires

S'assurer que les fonds privés et publics investis soient gérés de manière transparente et responsable et que le Musée optimalise la valeur qu'il apporte aux Canadiens et aux Canadiennes. Pour cela, adopter des pratiques de gouvernance et d'administration avisées permettant l'harmonisation des ressources avec les priorités et une reddition complète de comptes à tous les Canadiennes et Canadiens.

Notes complémentaires *(suite)*

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES :

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Présentation des états financiers et chiffres correspondants

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2011 sont présentés en milliers de dollars.

b) Actifs et passifs financiers

La trésorerie, les placements et le compte de dépôt des retenues sont classés comme « actifs financiers détenus à des fins de transaction ». Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée par le cours acheteur prévalant à la date de clôture. Les ajustements de juste valeur des placements de la trésorerie affectée sont comptabilisés comme financement reporté lié aux immobilisations corporelles au bilan, tandis que ceux touchant les placements de la trésorerie non affectée sont inscrits dans l'état des résultats et du résultat étendu. Les acquisitions de placements sont comptabilisées à la date de transaction.

Les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement encaissables, tels des titres du marché monétaire, obligations gouvernementales ou bons du Trésor à court terme, titres négociables ou papier commercial. Leur liquidité à court terme les distingue des autres placements. Leur échéance est de 3 mois ou moins.

Les créances sont classées comme « prêts et créances ». Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, elles sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et toute variation de leur valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat étendu.

Les créditeurs, les charges à payer et les retenues à payer sont classés comme « autres passifs financiers ». Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et toute variation de leur valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat étendu.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles qui appartiennent à la Société sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs, comme suit :

Actif	Vie utile
Améliorations locatives	Durée la plus courte du bail ou 5 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs ne sont pas amortis avant leur mise en service.

d) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite : Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Société au régime reflètent le coût total à titre d'employeur. Cette somme est déterminée en fonction d'un multiple des cotisations exigées des employés et elle peut évoluer avec le temps, selon les résultats du régime. Les cotisations de la Société sont passées

Notes complémentaires *(suite)*

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus et elles constituent la totalité de son obligation en matière de régime de retraite. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations pour tout déficit actuariel du Régime de retraite de la fonction publique.

e) Apports

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats et du résultat étendu au moment où ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les produits financiers connexes sont comptabilisés comme autres éléments du résultat étendu et constatés soit comme produit dans l'état des résultats et du résultat étendu, soit comme financement reporté lié aux immobilisations corporelles au bilan au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Le financement reporté lié aux immobilisations corporelles est amorti selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes.

f) Apports en nature

Les apports en nature sont comptabilisés au moment où ils sont reçus comme produits dans l'état des résultats et du résultat étendu. Les apports en nature relatifs à des immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisés à titre de financement reporté lié aux immobilisations corporelles au bilan.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur estimative de l'actif reçu.

g) Financement public

i) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement à la Société. La portion du crédit parlementaire utilisée ou à utiliser pour le projet de construction et pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est comptabilisée à titre de financement reporté lié aux immobilisations corporelles et de crédits parlementaires reportés, respectivement, et sont amortis selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes. Les crédits parlementaires pour des projets particuliers sont reportés et comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat étendu au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont engagées. Le solde du crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat étendu au cours de l'exercice pour lequel il est approuvé.

ii) Autre aide de l'État

Du financement peut être obtenu de diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada. Le financement public non affecté est comptabilisé comme autre aide de l'État dans l'état des résultats et du résultat étendu lorsqu'il est reçu ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée. L'aide de l'État grevée d'affectations d'origine externe et les produits financiers connexes sont comptabilisés comme autres éléments du résultat étendu et constatés soit comme autre aide de l'État dans l'état des résultats et

Notes complémentaires *(suite)*

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

du résultat étendu, soit à titre de financement reporté lié aux immobilisations corporelles au bilan au cours de l'exercice où sont engagées les charges correspondantes. Le financement reporté lié aux immobilisations corporelles est amorti selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes.

h) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la clôture à la date du bilan. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours du taux de change à midi à la date de paiement de la facture.

Les gains et pertes de change réalisés sur les actifs monétaires affectés sont comptabilisés comme financement reporté lié aux immobilisations corporelles au bilan et à titre d'autres éléments du résultat étendu à l'état des résultats et du résultat étendu. Les autres gains et pertes de change sont comptabilisés comme produits divers à l'état des résultats et du résultat étendu.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses affectant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les éventualités et la durée de vie utile des immobilisations corporelles sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de façon significative de ces estimations.

3. FUTURES NORMES COMPTABLES :

Normes comptables pour le secteur public

À l'heure actuelle, la Société est classée comme organisme public de type commercial. En 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé une modification à la Préface des normes comptables pour le secteur public exigeant que les organismes sans but lucratif du secteur public adoptent le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. La direction a conclu que la Société est un organisme sans but lucratif du secteur public. Par conséquent, la Société adoptera par anticipation les normes comptables pour le secteur public le 1er avril 2011 et suivra les normes comptables pour les organismes sans but lucratif qui y sont incorporées.

4. CRÉANCES :

31 mars	2011	2010
Intérêts	711 $	36 $
Taxes remboursables	558	466
Crédits parlementaires	223	-
Autres	4	20
	1 496 $	**522 $**

La valeur comptable des créances de la Société équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Notes complémentaires *(suite)*

5. TRÉSORERIE AFFECTÉE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS :

31 mars	2011			2010	
	Coût	Gains (pertes) non réalisés	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Trésorerie affectée	1 897 $	- $	1 897 $	4 490 $	4 490 $
Équivalents de trésorerie					
Bons du trésor du gouvernement du Canada	8 847	15	8 862	39 997	39 999
Bons du trésor provinciaux	18 210	17	18 227	-	-
Billets	2 096	1	2 097	-	-
Total partiel – Équivalents de trésorerie	29 153	33	29 186	39 997	39 999
Placements					
Certificats de placement garantis	-	-	-	36 849	37 053
Obligations du gouvernement du Canada	2 752	(1)	2 751	4 993	4 997
Obligations provinciales	7 436	(170)	7 266	1 496	1 440
Titres adossés à des crédits mobiliers	15 287	(103)	15 184	-	-
Obligations d'entreprises	23 585	(101)	23 484	-	-
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 545	(33)	3 512	-	-
Total partiel – Placements	52 605	(408)	52 197	43 338	43 490
	83 655 $	**(375)$**	**83 280 $**	**87 825 $**	**87 979 $**

6. COMPTE DE DÉPÔT DES RETENUES :

Conformément au contrat de construction pour l'édifice du Musée et de la *Loi sur le privilège du constructeur du Manitoba*, la Société est tenue de retenir 7,5 pour cent de la facturation proportionnelle. Ce montant est assorti de restriction de par sa nature et est comptabilisé comme un actif et un passif. Les fonds affectés seront payés sur achèvement certifié des contrats de sous-traitance conformément à la *Loi sur le privilège du constructeur du Manitoba*. Le solde total en argent du compte de dépôt des retenues et du passif connexe au 31 mars 2011 s'élevait à 6 ,4 millions de dollars (2010 – 3,1 millions), dont 4,1 millions (2010 – 1,2 million) ayant trait au béton et à l'acier de construction, est à court terme.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

31 mars	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Comptable nette
Terrains	4 979 $	- $	4 979 $	4 979 $
Matériel informatique	2 272	38	2 234	38
Améliorations locatives	510	324	186	371
Mobilier et matériel	151	33	118	71
Développement du site Web	70	43	27	53
	7 982 $	**438 $**	**7 544 $**	**5 512 $**

Le 15 avril 2009, la Société a acquis des terrains de la ville de Winnipeg et de The Forks Renewal Corporation. La propriété de ces terrains retournera à la ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation si les terrains ne sont plus utilisés aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs. Les terrains sont comptabilisés à la valeur du marché telle que déterminée par une évaluation indépendante. La direction de la Société estime que la parcelle riveraine du Musée devrait être évaluée à 4,9 millions de dollars selon les renseignements fournis par l'évaluateur.

8. ACTIFS EN CONSTRUCTION :

Les actifs en construction représentent les coûts engagés pour la conception et la construction de l'édifice du Musée et se composent des coûts suivants engagés à ce jour :

31 mars	2011	2010
Conception et construction de l'édifice	137 825 $	68 060 $
Conception et construction de l'exposition	5 493 $	3 498 $
	143 318 $	**71 558 $**

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER :

31 mars	2011	2010
Compte fournisseurs	1 315 $	819 $
Créditeurs-projet de construction	9 129	4 312
Organismes gouvernementaux et ministères	68	372
Paye de vacances	104	68
	10 616 $	**5 571 $**

La valeur comptable des créditeurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Notes complémentaires *(suite)*

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS :

Prestations de retraite

La Société et tous ses employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et la rémunération moyenne du salarié au cours de ses cinq meilleures années de rémunération jusqu'à sa retraite. Les prestations sont pleinement indexées en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations réelles de la Société et des employés au Régime de retraite de la fonction publique pour l'exercice sont les suivantes :

	2011	2010
Cotisations de la Société	567 $	290 $
Cotisations des employés	240 $	94 $

Les cotisations des employés et de la Société à payer s'élevaient à 58 $ au 31 mars 2011 (2010 – 199 $).

11. FINANCEMENT REPORTÉ LIÉ AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

(a) Le financement reporté lié aux immobilisations corporelles se compose de :

Au 31 mars,	2011	2010
Financement reporté lié aux immobilisations corporelles - gouvernement du Canada	92 100 $	51 469 $
Apports reportés - province du Manitoba	26 389	14 243
Apports reportés - Ville de Winnipeg	10 802	5 765
Apports reportés - Amis du Musée	43 682	15 196
	172 973 $	**86 673 $**

i) Le financement reporté représente la portion non amortie des crédits parlementaires du gouvernement du Canada ou d'autre aide de l'État utilisée ou à utiliser pour défrayer les coûts de construction de l'édifice et du matériel amortissable. Le financement reporté est constaté en résultat à titre de crédit parlementaire ou d'autre aide de l'État selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles correspondantes sont amorties.

ii) Les apports reportés provenant des non-propriétaires représentent la portion non amortie des apports utilisée pour défrayer les coûts du projet de construction de l'édifice. Les apports reportés sont comptabilisés comme apports dans les produits selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles correspondantes sont amorties.

(b) Les variations du financement reporté lié aux immobilisations corporelles sont les suivantes :

	2011	2010
Solde au début de l'exercice	86 673 $	32 343 $
Financement provenant du gouvernement du Canada	40 000	20 000
Financement provenant du gouvernement du Manitoba	12 146	13 083
Financement en provenance de la ville de Winnipeg	5 037	5 765
Apports en capital des Amis du Musée	28 486	15 184
Autre aide de l'État	419	219
Intérêts et produits financiers sur le financement reporté	212	79
Solde à la fin de l'exercice	**172 973 $**	**86 673 $**

Notes complémentaires *(suite)*

12. FINANCEMENT PUBLIC – CRÉDITS PARLEMENTAIRES :

	2011	2010
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	15 850 $	1 500 $
Montant reporté de 2008-09	-	1 900
Montant réalloué de 2010-11	-	5 200
Remboursement des charges liées au personnel	222	-
Sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(2 302)	(595)
Sommes utilisées pour l'acquisition d'actifs en construction	(419)	(219)
Amortissement du financement reporté lié aux immobilisations corporelles	270	254
	13 621 $	**8 040 $**

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS :

La Société est exposée aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le Comité de vérification a été nommé en août 2009. Il s'assure que la Société détermine ses risques les plus importants et que la direction les surveille et les contrôle. Le Conseil d'administration supervise les systèmes et les pratiques de contrôle interne de la Société et s'assure que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Société encoure une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers détenus par la Société sous forme de trésorerie affectée, d'équivalents de trésorerie et de placements ainsi que des créances.

Au 31 mars 2011, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

i) Créances

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances est particulièrement influencée par le profil de ses débiteurs, ce qui comprend le risque découlant du type de débiteur. Le solde des créances de la Société au 31 mars 2011 se compose principalement d'intérêts à recevoir et de la TPS remboursable de la part du gouvernement du Canada et est à court terme. Aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée par la Société au 31 mars 2011.

ii) Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

La Société gère le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements en faisant affaires exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil de direction pour guider ses décisions d'investissement.

Notes complémentaires *(suite)*

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS *(Suite)*

Les placements se limitent à des équivalents de trésorerie à court terme très liquides, émis par des gouvernements et leurs organismes ou des sociétés, dont le terme est d'au plus un an ou à des placements en instruments à taux fixe pour un terme excédant un an. Ces titres doivent être libellés en dollars canadiens et mériter les cotes suivantes des services de notation de Dominion Bond Rating Service, Standard et Poor's ou d'une autre agence de notation reconnue :

- Les équivalents de trésorerie doivent obtenir les cotes de notation R-1 faible ou A1 faible ou l'équivalent.
- Les obligations d'État doivent être cotées A ou mieux.
- Les obligations d'entreprises doivent être cotées AA faible ou mieux.

Aucune portion du portefeuille ne peut être investie en actions, options, contrats à terme standardisés ou produits dérivés.

(iii) Apports futurs

Les apports reçus par la Société en vertu de l'Entente définitive sont affectés au projet de construction de l'édifice. La stratégie à l'égard de la gestion du risque lié aux capitaux consiste à s'assurer que les fonds affectés sont conservés à part et utilisés en accord avec le budget du projet de construction de l'édifice. La Société s'attend à livrer le projet de construction en respectant le montant des fonds à être amassés.

b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influer sur les résultats de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques du marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

(i) Risque de taux de change

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont libellés en dollars canadiens, soit l'unité monétaire de fonctionnement de la Société. Le risque de taux de change peut survenir dans le cadre de certains contrats reliés au projet de construction de l'édifice, qui peuvent être libellés notamment en dollars américains. Au 31 mars 2011, la Société n'avait aucun risque de taux de change important.

La Société a acheté des dollars américains au cours de l'exercice afin d'atténuer le risque de taux de change associé aux contrats libellés dans cette devise.

Bien que la direction surveille étroitement l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégie externe de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est minime.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se veut le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS *(Suite)*

instrument financier puissent fluctuer en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

Des actifs et passifs financiers dont les taux d'intérêt sont variables exposent la Société au risque de taux d'intérêt pour les flux de trésorerie. La trésorerie affectée, les équivalents de trésorerie et les placements de la Société se composent essentiellement d'effets à court terme fortement liquides et à taux d'intérêt fixe. La Société ne détient aucun instrument de créance au 31 mars 2011.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en conservant un panier de placements hautement liquides. La Société a engagé à contrat un gestionnaire de placement au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011 afin de mieux gérer le risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2011, si les taux d'intérêt avaient varié de 1 pour cent, toutes les autres variables étant constantes, les autres éléments du résultat étendu et le financement reporté lié aux immobilisations corporelles auraient été de 150 $ moins élevés (2010 – 214 $) ou 150 $ plus élevés (2010 – 317 $) respectivement, principalement en raison de la diminution ou de l'augmentation respective de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés comme détenus à des fins de transaction.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

La Société gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2011, la Société affiche un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 35,4 millions de dollars (2010 – 45,2 millions).

Au 31 mars 2011, la Société estime les échéances de ses obligations financières comme étant :

Créditeurs et charges à payer	10,6 millions $	Échéance de moins d'un an
Tranche à court terme du compte de dépôt des retenues	4,1 millions $	Échéance de moins d'un an
Compte de dépôt des retenues	2,3 millions $	Échéance de plus d'un an

d) Hiérarchie de mesure de la juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être classés selon l'importance des données utilisées dans la mesure de la juste valeur. La hiérarchie de juste valeur priorise les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier selon que les données de ces techniques sont observables ou non observables :

Notes complémentaires *(suite)*

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS *(Suite)*

(ii) Niveau 1 – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 1 quand leur évaluation peut être déterminée à partir de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.

(iii) Niveau 2 – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 2 lorsqu'ils sont évalués à partir de prix cotés pour des actifs et des passifs identiques, de prix cotés sur des marchés inactifs ou de modèles utilisant des données observables.

(iii) Niveau 3 – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 3 lorsqu'ils sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires et qu'au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle est non observable.

Tous les actifs et passifs financiers de la Société sont considérés de Niveau 1 – prix cotés (sans ajustement) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

14. GESTION DU CAPITAL :

La Société définit le capital qu'elle gère comme étant l'ensemble de ses capitaux propres, constitués des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu, ainsi que du financement reporté lié aux immobilisations corporelles. Le financement reporté consiste en crédits parlementaires et dons reçus pour financer la conception et la construction de l'édifice et acquérir des immobilisations corporelles. Le but de la Société en matière de gestion de capital est de protéger sa capacité à poursuivre ses activités sur une base permanente. Aucun changement n'a été apporté à cet objectif depuis le dernier exercice.

Le tableau suivant offre un aperçu de la composition du capital de la Société :

	Solde au 31 mars 2010	Variation de l'exercice Hausse/ (baisse)	Solde au 31 mars 2011
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	105 $	3 377 $	3 482 $
Cumul des autres éléments du résultat étendu	73 570 $	(22 981)$	50 589 $
Financement reporté lié aux immobilisations corporelles	86 673 $	86 300 $	172 973 $

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS :

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. Au cours de l'exercice, la Société a engagé des charges totalisant 1,0 million de dollars (2010 – 0,8 million) et comptabilisé des produits d'exploitation de 13,6 millions de dollars (2010 – 8,0 millions) avec des apparentés.

Notes complémentaires *(suite)*

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS *(Suite)*

Au 31 mars 2011, la Société avait comptabilisé les sommes suivantes à son bilan en matière d'opérations avec des apparentés :

	2011	2010
Créances	792 $	466 $
Frais payés d'avances et autres éléments d'actif	25 $	- $
Trésorerie affectée, équivalents de trésorerie et placements	11 613 $	44 996 $
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- $	420 $
Créditeurs et charges à payer	68 $	372 $
Financement reporté lié aux immobilisations corporelles - ajouts	40 000 $	20 000 $
Crédits parlementaires reportés	2 565 $	532 $
Crédits parlementaires reportés liés aux actifs en construction - ajouts	419 $	219 $

16. ENGAGEMENTS :

Au 31 mars 2011, la Société avait signé des contrats à long terme pour du matériel et des services, dont la valeur résiduelle s'établissait à 1,7 million de dollars (2010 – 1,4 million). À la même date, la Société avait également signé des contrats à long terme pour 235,4 millions de dollars (2010 – 171,9 millions) dans le cadre du Projet de construction de l'édifice, dont 98,5 millions (2010 – 107,4 millions) restent à engager. La fin du projet de construction de l'édifice est prévue pour 2012.

Les versements minimaux à venir sont les suivants :

2011-2012	91 527 $
2012-2013	8 576
2013-2014	39
2014-2015	39
2015-2016	14
	100 195 $

17. ÉVENTUALITÉS :

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être exposée à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent à se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge seront comptabilisés dans les états financiers de la Société.

Il n'y a aucune réclamation en cours contre la Société et aucun montant n'a été inscrit au bilan à cet égard au 31 mars 2011.

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN :

En avril 2011, les Amis du Musée ont fait le quatrième versement de leur apport au projet de construction tel que requis par l'Entente définitive, soit la somme de 20,1 millions de dollars. Comme les conditions de versement n'avaient pas été satisfaites avant le 1er avril 2011, l'apport n'a donc pas été comptabilisé à titre de créance au bilan au 31 mars 2011.

Notes complémentaires *(suite)*

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Tableau 1 - Charges

	2011	2010
Coûts du personnel	5 329 $	2 534 $
Services professionnels et spéciaux	1 242	772
Fournitures de bureau et administration	830	503
Conception du contenu des expositions	677	2 129
Marketing et promotion	621	647
Installations	548	406
Déplacements	519	521
Amortissement des immobilisations corporelles	270	254
Matériel informatique et mobilier	244	220
Développement et activités de financement	-	52
Total des charges	**10 280 $**	**8 038 $**